

MASTER 1
DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
Spécialité : « **SCIENCE POLITIQUE** »

ANNEE UNIVERSITAIRE 2014-2015

1^{er} SEMESTRE

REGLEMENT PEDAGOGIQUE

1 - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Article 1 : Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignements capitalisables, et sont dispensés sous forme de cours et/ou de travaux dirigés. Sauf dispositions spéciales, l'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs de toutes les unités.

Article 2 :

➤ **Admis de plein droit :**

L'étudiant titulaire de la Licence, dans le domaine de formation « Droit et Science politique » de l'Université Nice Sophia-Antipolis, accède de droit au Master 1^{ère} année mention « Science politique » pour l'obtention des 60 premiers crédits européens.

➤ **Admis sous condition :**

Peuvent être également admis les étudiants titulaires de 180 crédits correspondant à un diplôme de Licence (française ou étrangère, de niveau équivalent dans les disciplines voisines, droit et relations internationales, sociologie, philosophie, histoire, géopolitique, etc., ou n'ayant pas obtenu leur Licence 3 à l'UNS), sous réserve d'acceptation de leur dossier par la commission des équivalences de la mention « Science politique ».

➤ **Acquis professionnels :**

Pourront présenter leur candidature à la commission des équivalences de la mention « Science politique », au titre de la validation des acquis professionnels, les personnes justifiant d'un minimum de cinq années d'expérience professionnelle et/ou de l'exercice de responsabilités dans les carrières publiques, politiques, du social, des relations internationales, dans des organisations internationales ou dans le domaine politique (exercice d'un mandat d'élu, syndical ou associatif). Voir décret n°85-906 du 23 août 1985 et ASURE Formation : www.unice.fr/asure/.

Article 3 : Les enseignements du 1^{er} semestre sont :

- **En Unité 1**, les étudiants doivent suivre obligatoirement **4 cours magistraux** :

- *Pensée politique*
- *Elites et partis politiques*
- *Questions et politiques sociales*
- *Politique comparée*

et **2 conférences de méthodes (ou TD)** :

- *Culture générale*
- *Elites et partis politiques*

- **En Unité 2**, les étudiants doivent suivre un enseignement obligatoire à choisir parmi :

- *Droit constitutionnel approfondi 1*
- *Droit des services publics*

Les étudiants doivent suivre l'enseignement d'Anglais (TD).

- **En Unité 3**, les étudiants doivent suivre obligatoirement deux enseignements méthodologiques :

- Méthodes des sciences sociales
- Séminaire, enquêtes et travaux de recherche

Article 4 : TD et Dispenses

Les étudiants peuvent demander, au moment de l'inscription pédagogique ou, au plus tard, avant le début des TD, l'autorisation du Doyen d'être **dispensés d'assiduité aux T.D.** sur présentation d'un dossier justificatif (dossier médical, social, certificat de travail...).

II - CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Article 5 : La convocation aux examens se fera exclusivement par voie d'affichage sur les panneaux de la Faculté. Une convocation individuelle sera envoyée aux étudiants dispensés d'assiduité.

Article 6 : Dans chaque unité d'enseignements, il est organisé un contrôle des connaissances de chaque élément constitutif de l'unité.

Les **étudiants dispensés d'assiduité** indiqueront obligatoirement sur leur copie d'examen la mention "dispensé(e) d'assiduité".

Article 7 : Chaque unité d'enseignements est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne et à la condition d'avoir subi la totalité des épreuves de l'unité. Au sein de chaque unité d'enseignements, la compensation entre les notes obtenues aux éléments constitutifs de l'unité s'effectue sans note éliminatoire.

Article 8 : Le 1^{er} semestre du Master 1 Science politique est validé dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les unités d'enseignements.

Article 9 : Evaluation

► Pour les étudiants assidus :

Les conférences de méthodes (ou TD), de même que la conférence d'Anglais donnent lieu à un contrôle continu des connaissances. L'assiduité y est obligatoire. La note globale de chacune, déterminée lors de la 1^{ère} session, est maintenue inchangée pour la 2^{ème} session.

L'Unité 3 donne lieu à deux notes de contrôle continu pour le cours de « Méthodes des sciences sociales » et le séminaire « Enquête et travaux de recherche ». Ces deux notes sont maintenues inchangées pour la 2^{ème} session.

► Pour les étudiants dispensés d'assiduité :

Pour les étudiants autorisés par l'administration de la Faculté à bénéficier de ce régime, l'épreuve terminale du cours associé à une conférence de méthodes (TD) sera notée sur 50.

L'Unité 3 donne lieu à deux notes de contrôle continu pour le cours de « Méthodes des sciences sociales » et le séminaire « Enquête et travaux de recherche ». Ces deux notes sont maintenues inchangées pour la 2^{ème} session.

Article 10 : Notations, nature et durée des épreuves :

Les unités d'enseignements sont affectées d'un coefficient 1.

- Pour l'**Unité 1**, les cours magistraux donnent lieu à une épreuve écrite de 3 heures notée sur 30. Le cours « Politique comparée » donne lieu, pour sa part, à une épreuve orale notée sur 30.

Chacune des deux conférences de méthodes (ou TD) de l'Unité 1 est sanctionnée par une note de contrôle continu sur 20.

- Pour l'**Unité 2**, la matière choisie par l'étudiant lors de l'inscription pédagogique, donne lieu à une épreuve orale notée sur 20.

Le cours d'Anglais donne lieu à un contrôle continu noté sur 20.

- Pour l'**Unité 3**, le cours « Méthodes des sciences sociales » est noté sur la base d'un contrôle continu.

Le séminaire « Enquête et travaux de recherche » donne lieu à une évaluation de l'avancée des travaux de l'étudiant dans le cadre de sa recherche annuelle. L'évaluation repose sur la présentation orale et écrite de ses travaux.

Les deux notes de l'UE 3 resteront inchangées en deuxième session.

02/10/2014

Article 11 : Bonus « Sport » facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre "FFSportU" peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

Article 12 : La deuxième session est organisée dans les mêmes conditions que la première.

Article 13 : Les étudiants qui ne valident pas le semestre conservent les unités acquises et les notes supérieures ou égales à la moyenne obtenues dans les unités non acquises **uniquement** pour la 2^{ème} session.

La note globale de chaque conférence de méthodes, des cours d'Anglais et de « Méthodes des sciences sociales » déterminée lors de la première session, est maintenue inchangée pour la seconde session.

Article 14 : Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

TABLEAU RECAPITULATIF
MASTER 1 « SCIENCE POLITIQUE »
ANNEE UNIVERSITAIRE 2014-2015
1^{er} SEMESTRE

Unités d'enseignements 1, 2 et 3 1er semestre	Epreuves terminales	Notation terminale	Notation continue (NC)	Notation des Unités	Crédits ECTS
U 1 : 4 cours obligatoires - Pensée politique - Elites et partis politiques - Questions et politiques sociales - Politique comparée Et 2 conférences de méthodes (TD) : - Culture générale - Elites et partis politiques	1 écrit de 3h	30 ou 50		/160 (Coef.1)	20
	1 écrit de 3h	30 ou 50 pour DA*			4
	1 écrit de 3h	30			4
	1 oral	30			4
					20
			20	2	
U 2 : - 1 cours obligatoire parmi : - Droit constitutionnel approfondi 1 - Droit des services publics 1 - Anglais	1 oral	20		/40 (Coef.1)	4 2
			20		2
U3 : 2 Enseignements méthodologiques : - Méthodes des sciences sociales - Séminaire, enquêtes et travaux de recherche				/40 (Coef.1)	6
			20		
			20		2

Elément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

*DA : Dispensés d'Assiduité aux TD

MASTER 1
DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
Spécialité : « **SCIENCE POLITIQUE** »

ANNEE UNIVERSITAIRE 2014-2015

2^{ème} SEMESTRE

REGLEMENT PEDAGOGIQUE

1 - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Article 1 : Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignements capitalisables, et sont dispensés sous forme de cours et/ou de travaux dirigés. Sauf dispositions spéciales, l'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs de toutes les unités.

Article 2 : Les enseignements du second semestre sont :

- **En Unité 4**, les étudiants doivent suivre **4 cours magistraux** :

- Communication politique
- Gouvernance et action publique
- Pouvoir local et territoires
- Politique européenne

Et **2 conférences de méthodes (ou TD)** :

- Méthodes appliquées
- Action publique et territoires

- **En Unité 5**, les étudiants doivent suivre un enseignement obligatoire à choisir parmi :

- Droit constitutionnel approfondi 2
- Droit des services publics 2.

Les étudiants doivent suivre l'enseignement d'Anglais (TD).

- **En Unité 6**, les étudiants doivent suivre deux enseignements méthodologiques :

- Rapport de recherche
- Séminaire, enquêtes et travaux de recherche

Article 3 : TD et Dispenses

Les étudiants peuvent demander, au moment de l'inscription pédagogique ou au plus tard avant le début des TD, l'autorisation de Doyen d'être **dispensés d'assiduité aux T.D.** sur présentation d'un dossier justificatif (dossier médical, social, certificat de travail...).

II - CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Article 4 : La convocation aux examens se fera exclusivement par voie d'affichage sur les panneaux de la Faculté. Une convocation individuelle sera envoyée aux étudiants dispensés d'assiduité.

Article 5 : Dans chaque unité d'enseignements, il est organisé un contrôle des connaissances de chaque élément constitutif de l'unité.

Les **étudiants dispensés d'assiduité** indiqueront obligatoirement sur leur copie d'examen la mention "dispensé(e) d'assiduité".

Article 6 : Chaque unité d'enseignements est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne et à la condition d'avoir subi la totalité des épreuves de l'unité. Au sein de chaque unité d'enseignements, la compensation entre les notes obtenues aux éléments constitutifs de l'unité s'effectue sans note éliminatoire.

Article 7 : Compensation

02/10/2014

- Le 2^{ème} semestre du Master 1 Science politique est validé dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les unités d'enseignements.
- Les semestres 1 et 2 se compensent. Si la moyenne compensée est supérieure ou égale à 10 sur 20, le M1 est validé et les 60 crédits y afférents sont acquis.

Article 8 : Evaluation

➤ Pour les étudiants assidus :

Les conférences de méthodes (ou TD), de même que la conférence d'Anglais donnent lieu à un contrôle continu des connaissances. L'assiduité y est obligatoire. La note globale de chacune, déterminée lors de la 1^{ère} session, est maintenue inchangée pour la 2^{ème} session.

Au 2^{ème} semestre, la rédaction d'un rapport de recherche, noté, est obligatoire pour tous les étudiants. Une soutenance du rapport de recherche est organisée devant un jury et entre dans la notation finale.

➤ Pour les étudiants dispensés d'assiduité :

Pour les étudiants autorisés par l'administration de la Faculté à bénéficier de ce régime, l'épreuve terminale du cours associé à une conférence de méthodes (TD) sera notée sur 50.

Au 2^{ème} semestre, la rédaction d'un rapport de recherche, noté, est obligatoire pour tous les étudiants. Une soutenance du rapport de recherche est organisée devant un jury et entre dans la notation finale.

Article 9 : Notations, nature et durée des épreuves :

Les unités d'enseignements sont affectées d'un coefficient 1.

Pour l'**Unité 4**, les cours magistraux donnent lieu à une épreuve écrite de 3 heures notée sur 30. Le cours « Politique européenne » donne lieu, pour sa part, à une épreuve orale notée sur 30.

Chacune des deux conférences de méthodes (ou TD) de l'Unité 4 est sanctionnée par une note de contrôle continu sur 20.

Pour l'**Unité 5**, la matière choisie par l'étudiant lors de l'inscription pédagogique, donne lieu à une épreuve orale notée sur 20.

Le cours d'Anglais donne lieu à un contrôle continu noté sur 20.

Pour l'**Unité 6**, le rapport de recherche est noté sur 100. La soutenance du rapport de recherche entre dans la notation du rapport de recherche. Cette note est conservée d'une session à l'autre.

Article 10 : Bonus « Sport » facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre "FFSportU" peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

Article 11 :

L'admission au Master 1 est conditionnée par la validation de chacun des deux semestres de M 1, ou par compensation entre les semestres 1 et 2 du M 1.

L'admission au M 1 n'entraîne pas de plein droit autorisation d'inscription en M 2.

Article 12 : La deuxième session est organisée dans les mêmes conditions que la première.

Article 13 : Dans le cadre de la deuxième session, les étudiants qui ne valident pas le semestre conservent les unités acquises et les notes supérieures ou égales à la moyenne dans les unités non acquises. Ils repasseront les matières pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10. En revanche, les notes de TD resteront inchangées même si l'étudiant est amené à repasser l'examen final de la ou des matières concernées.

Important : Les étudiants ajournés à l'année, après la deuxième session, **redoublent en conservant les unités acquises et repassent toutes les matières dans les unités non acquises.**

Article 14 : Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

TABLEAU RECAPITULATIF

MASTER 1 SCIENCE POLITIQUE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2014-2015

2ème SEMESTRE

Unités d'enseignements 4, 5 et 6 2ème semestre	Epreuves terminales	Notation terminale	Notation continue (NC)	Notation des Unités	Crédits ECTS
U 4 : 4 cours obligatoires				/160 (Coef.1)	20
- Communication politique	1 écrit de 3h	30 ou 50 pour DA*			4
- Pouvoir local et territoires	1 écrit de 3h	30 ou 50 pour DA*			4
- Gouvernance et action publique	1 écrit de 3h	30			4
- Politique européenne	1 oral	30			4
Et 2 conférences de méthodes (TD) :					
- Méthodes appliquées			20		2
- Action publique et territoires			20		2
U 5 :				/40 (Coef.1)	4
- 1 cours obligatoire parmi : - Droit constitutionnel approfondi 2 - Droit des services publics 2	1 oral	20			2
- Anglais			20		2
U 6 : 2 Enseignements méthodologiques obligatoires :				/100 (Coef.1)	6
- Rapport de recherche - Séminaire, enquêtes et travaux de recherche	Rédaction et soutenance	100			6

Elément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

*DA : Dispensés d'Assiduité aux TD